

ARRETE

FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMISSIBLES ET COMPLEMENTAIRE A L'ARRETE N° 19-193 PORTANT ORGANISATION AU TITRE DE L'ANNEE 2020 DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE, SPECIALITE « ENVIRONNEMENT- HYGIENE »

N/Réf. : CD/20-78

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relatifs aux conditions d'accès à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transpositions du droit communautaire à la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu le décret n° 94-163 du 16 février 1994 ouvrant aux ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours de la fonction publique d'Etat par voie télématique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la Fonction Publique Territoriale,

Vu les résultats du recensement des déclarations de vacances de postes précédemment opéré,

Vu la convention de co-organisation des concours et examens professionnels entre le Centre de Gestion de l'Interrégion Ile de France/Centre-Val de Loire.

Vu l'arrêté n° 19-193 en date du 10 mai 2019 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire portant organisation au titre de l'année 2020 des concours externe, interne et troisième concours d'Adjoint technique principal de 2ème classe, spécialité « Environnement-Hygiène »,

Vu l'arrêté n° 19-195 en date du 13 mai 2019 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire modifiant l'arrêté n° 19-193 portant organisation au titre de l'année 2020 des concours externe, interne et troisième concours d'Adjoint technique principal de 2ème classe, spécialité « Environnement-Hygiène »,

Vu l'arrêté n° 19-249 en date du 22 août 2019 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire complémentaire à l'arrêté n° 19-193 portant organisation au titre de l'année 2020 des concours externe, interne et troisième concours d'Adjoint technique principal de 2ème classe, spécialité « Environnement-Hygiène »,

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C,

Vu l'arrêté n° 19-320 en date du 23 décembre 2019 fixant la composition du jury et complémentaire à l'arrêté n° 19193 portant organisation au titre de l'année 2020 des concours externe, interne et troisième concours d'Adjoint technique principal de 2ème classe, spécialité « Environnement-Hygiène »,

Vu l'arrêté n° 20-05 en date du 8 janvier 2020 complémentaire à l'arrêté n° 19-193 portant organisation au titre de l'année 2020 des concours externe, interne et troisième concours d'Adjoint technique principal de 2ème classe, spécialité « Environnement-Hygiène »,

Vu les procès-verbaux de la réunion de jury en date du 21 février 2020, arrêtant, pour les concours externe, interne et troisième concours d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe – spécialité « environnement – hygiène », la liste des candidats admissibles à l'issue de l'épreuve écrite d'admissibilité,

ARRETE,

Article 1er : Sont déclarés admissibles, les candidats dont les noms suivent :

AU TITRE DU CONCOURS EXTERNE		
NOM	PRENOM	OPTION
RATTEZ	Emmanuelle	Agent d'assainissement
VIGNAUD	Johanna	Hygiène et entretien des locaux et espaces publics

AU TITRE DU CONCOURS INTERNE		
NOM	PRENOM	OPTION
BARANGER	Wilfried	Propreté urbaine, collecte des déchets
BAUDLOT	Bernard	Propreté urbaine, collecte des déchets
BAUDLOT	Charles	Propreté urbaine, collecte des déchets
BERTRAND	Andréa	Hygiène et entretien des locaux et espaces publics
BRILLARD	Sébastien	Propreté urbaine, collecte des déchets
CHAGNON	Jérôme	Maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration
CHALIGNY	Romain	Propreté urbaine, collecte des déchets
CORNET	Jean-Sébastien	Propreté urbaine, collecte des déchets
DA MOTA	Aurélié	Hygiène et entretien des locaux et espaces publics
DAMAGNEZ	Marina	Hygiène et entretien des locaux et espaces publics
DANGE	Denis	Propreté urbaine, collecte des déchets
DE ALMEIDA	Christine	Hygiène et entretien des locaux et espaces publics
FARAS	Hicham	Hygiène et entretien des locaux et espaces publics
FINET	Elodie	Hygiène et entretien des locaux et espaces publics
GUYON	Frédéric	Propreté urbaine, collecte des déchets
KOLEDA	Patrice	Entretien des piscines
MANCHINI	Jonas	Propreté urbaine, collecte des déchets
PETIT	Carole	Entretien des piscines
POLIN	Frédéric	Agent d'assainissement
RANVIER	Antoine	Propreté urbaine, collecte des déchets
ROCHER	Michael	Hygiène et entretien des locaux et espaces publics
VASSEUR	Alexis	Propreté urbaine, collecte des déchets
VEIGNIE	Dolorès	Hygiène et entretien des locaux et espaces publics
VERRIER	Vincent	Propreté urbaine, collecte des déchets

Ces candidats seront convoqués individuellement pour les épreuves d'admission au regard de l'option choisie au moment de leur inscription audit concours.

Les dates et lieux d'organisation des épreuves d'admission feront l'objet d'un arrêté complémentaire ultérieur.

Article 2 : Les candidats non admissibles recevront une notification individuelle de leurs résultats dans le délai de quinze jours à compter de la date de la réunion de jury.

Article 3 :

Madame la Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Préfète d'Indre-et-Loire, affiché dans les locaux du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire et publié sur le site internet du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

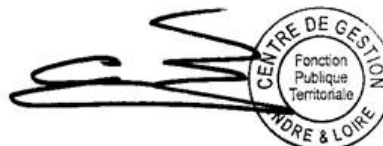
Article 4 :

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois, à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Fait à TOURS, le 24 février 2020

**Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire
Pour le Président et par délégation,
La 1^{ère} Vice-Présidente**

A circular stamp with the text "CENTRE DE GESTION" at the top, "Fonction Publique Territoriale" in the center, and "INDRE & LOIRE" at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Catherine CÔME

Publié le : 24 février 2020

**Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire
Pour le Président et par délégation,
La 1^{ère} Vice-Présidente**

A circular stamp with the text "CENTRE DE GESTION" at the top, "Fonction Publique Territoriale" in the center, and "INDRE & LOIRE" at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Mme Catherine CÔME

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ARRETE FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMISSIBLES ET COMPLEMENTAIRE A L'ARRETE N. 19-193 PORTANT ORGANISATION AU TITRE DE L'ANNEE 2020 DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE, SPECIALITE " ENVIRONNEMENT-HYGIENE "

Date de transmission de l'acte : 24/02/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 24/02/2020

Numéro de l'acte : CONC20-78 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 037-283700128-20200224-CONC20-78-AR

Date de décision : 24/02/2020

Acte transmis par : Jordan TEXIER

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.2. Autres domaines de competences des departements